



Assurance Perte d'emploi

Par **Mbalous**, le **24/05/2019** à **13:53**

bonjour

En 2016 ma femme et moi avons contracté un prêt immobilier pour l'achat d'une maison, le banquier nous a fait souscrire une assurance perte d'emploi.

Ma femme en CDI et moi statut intérimaire jusqu'à ce jour

Ma question pour bénéficier de cette garantie en cas de chômage d'après les conditions générales du contrat

1- être en CDI

Puis-je attaquer ma banque pour défaut de conseil

Merci pour votre aide

cordialement

Par **morobar**, le **24/05/2019** à **17:59**

Bjr,

[citation]Puis-je attaquer ma banque pour défaut de conseil [/citation]

Pourquoi ?

Vous n'avez pas lu le contrat que vous avez signé ?

Cela tombe sous le sens que personne ne va assurer une perte d'emploi dans une situation justement de précarité constante.